

Charte de fonctionnement du Réseau Inserm qualité (RIQ)

Le Réseau Inserm Qualité RIQ a été créé en 2009 suite à une demande de la Direction Générale de l'Inserm. Le RIQ est un réseau institutionnel regroupant des responsables du management de la qualité (RMQ) issus de structures dont l'Inserm est partenaire. La création du réseau et son fonctionnement sont un atout majeur dans l'accompagnement, l'échange et le partage d'expériences dans le domaine du management de la qualité en recherche.

Le RIQ regroupe les personnels travaillant au sein des structures dont l'Inserm est partenaire et qui mettent en œuvre un fonctionnement inspiré des normes managériales qualité, et en particulier d'ISO 9001. Les partages et échanges réalisés par l'ensemble des membres font du RIQ un réseau de type collaboratif. La participation au réseau est volontaire et soumise au respect des critères énoncés ci-après.

Missions, objectifs et actions du réseau

Le RIQ a pour mission principale de promouvoir au sein de l'Inserm et des structures dont il est partenaire, les bénéfices de la mise en œuvre d'une démarche qualité.

Le RIQ est aussi un lieu d'échange et de partage d'expériences pour ses membres ; il permet de les soutenir et de les accompagner dans leur mission managériale.

La gouvernance du RIQ a défini divers objectifs et actions afin de remplir au mieux la mission qui lui a été confiée par la direction générale de l'INSERM :

➤ **Former les personnels missionnés pour la mise en œuvre des démarches qualité, dans le respect de la politique générale de l'INSERM**

Deux actions principales sont retenues pour atteindre cet objectif :

- **Formation des futurs responsables management de la qualité (RMQ)** des structures dont l'INSERM est l'une des tutelles. L'équipe de formatrices du RIQ, reconnue par les services de formation continue de l'Inserm, propose des formations initiales et d'approfondissement au management de la qualité, ainsi que des ateliers thématiques.
- **Proposition de formations continues** sur la démarche qualité aux membres du RIQ en relation avec le Bureau des formations scientifiques et de soutien à la recherche (BFSSR) de l'INSERM

➤ **Contribuer à l'expertise en démarche qualité des membres du RIQ**

Deux actions principales contribuent à l'atteinte de cet objectif :

- **Constitution de groupes de travail sur différentes thématiques**
Le RIQ constitue des groupes de travail thématiques qui apportent à la communauté des outils d'amélioration continue pour la mise en pratique opérationnelle d'une recherche de qualité.
- **Réalisation d'audits internes** par l'équipe d'auditeurs du RIQ. Le RIQ a constitué une équipe d'auditeurs qualifiés nommée EAR (équipe d'auditeurs(trices) du RIQ) qui ont bénéficié d'une formation spécifique initiale et continue comprenant des apports théoriques et un tutorat par les auditeurs confirmés. Cette formation leur permet de proposer des audits internes selon ISO 9001 à l'ensemble des structures dont l'Inserm est l'une des tutelles.

➤ **Promouvoir le management qualité en recherche auprès des structures INSERM**

L'atteinte de cet objectif, fondamental pour les laboratoires de recherche, s'organise autour des actions suivantes :

- **Sensibilisation aux concepts de la démarche qualité auprès des responsables de structures et des personnels**

Charte de fonctionnement du Réseau Inserm qualité (RIQ)

Le RIQ propose des rencontres et des séminaires autour des bénéfices de la mise en œuvre d'une démarche qualité afin de développer l'intérêt des structures aux concepts de management de la qualité.

- **Diffusion des travaux réalisés par les membres du RIQ à toute la communauté de recherche**
Le RIQ met à disposition de l'ensemble de la communauté scientifique les travaux (guides, publications, ...) élaborés par les membres du RIQ via le site internet dédié.
- **Ouverture sur d'autres organismes en lien avec la démarche qualité**
Le RIQ peut représenter l'Inserm et participer à des travaux sur le management de la qualité en dehors de l'Inserm en présentant les travaux accomplis par les membres du RIQ.
- **Reconnaissance de l'expertise du RIQ**
Le RIQ contribue à positionner l'Inserm comme acteur majeur dans le développement du management de la qualité en recherche.

Structure d'animation du Réseau

La structure d'animation du réseau est constituée des membres suivants :

Membres affectés administrativement au RIQ :

- Direction du réseau : chargé(e) de mission nommée par la direction générale de l'Inserm
- Coordination du réseau : coordonnateur(trice) nommée par la direction générale de l'Inserm en accord avec la direction du réseau
- Gestion administrative : nommé(e) par l'Inserm sur proposition de la direction du réseau

Membres invités :

- Formateurs (trices)
- Coordinateur (trice) de l'EAR (Equipe des auditeurs(trices) du RIQ)

Les membres du RIQ

➤ *Types de membres*

Membres avec mission spécifique :

- Membres de la structure d'animation du réseau
- Auditeurs (trices)

Autres membres :

- Tous les membres répondant aux critères d'admission.

Critères pour devenir membre

Le RIQ accueille comme membres les personnels qui regroupent les conditions suivantes :

- Avoir une responsabilité avérée dans le management qualité (RMQ, coordinateur (trice), chargé(e) de mission) d'une structure dont l'Inserm est tutelle.
- Avoir reçu une formation spécifique et approfondie au management de la qualité, en particulier à la démarche qualité selon la norme ISO9001 (au moins 30 heures de formation par un organisme reconnu dans le domaine du management de la qualité).

Modalités d'inscription et de participation au RIQ

➤ *Entrée au RIQ, engagements réciproques*

L'inscription au réseau est gratuite. Le formulaire de demande d'inscription (accompagné de la charte) peut être obtenu auprès de la coordonnatrice du réseau (mail sur le site pro-inserm.fr, rubrique recherche responsable, qualité) ou auprès du secrétariat du RIQ (secretariat.riq@inserm.fr).

Charte de fonctionnement du Réseau Inserm qualité (RIQ)

Le futur membre doit lire la charte, compléter et signer le formulaire, puis le faire signer par son responsable hiérarchique et l'envoyer à secretariat.riq@inserm.fr qui soumettra la demande à la direction du RIQ. L'inscription implique les engagements suivants :

La participation comme membre implique :

- La volonté de partager son expérience et ses compétences,
- La volonté de promouvoir le réseau,
- L'adhésion aux objectifs du réseau,
- L'adhésion aux valeurs d'entraide, d'échanges, d'honnêteté, de bienveillance et de respect entre les membres,
- L'engagement à participer aux activités du RIQ (au moins 1 activité / 3 ans, hors séminaires : groupes de travail, formations continues du RIQ, ...).
- L'engagement à ne pas porter atteinte aux intérêts du réseau et de l'Inserm (le RIQ est un réseau institutionnel de l'Inserm)
- Le respect de la charte de fonctionnement de l'outil collaboratif du RIQ

Les membres inscrits bénéficient des dispositifs suivants :

- Inscription à l'annuaire et à la liste de diffusion ce qui permet de recevoir les informations du réseau,
- Accès à l'outil collaboratif, et aux informations disponibles sur cet outil
- Accès aux offres de formation continue spécifiques,
- Possibilité de participer aux 2 réunions annuelles,
- Possibilité de participer à un ou plusieurs groupes de travail par an.

Le RIQ existe pour ses membres qui font vivre le réseau par leurs actions.

➤ *Participation à la vie du réseau*

Une convocation est envoyée par le secrétariat du RIQ pour chaque événement nécessitant un déplacement. Les frais d'hébergement et de repas pendant les journées annuelles sont pris en charge par le RIQ ; le coût des formations continues spécifiques (sauf les frais de missions) est pris en charge par le BFSSR Inserm (Bureau des Formations Scientifiques et de Soutien à la Recherche). Selon le type d'employeur du membre, les frais de déplacements et ou de missions sont pris en charge sur le budget instances auprès des délégations régionales de l'INSERM ou par l'employeur.

➤ *Sortie du RIQ*

Un membre peut quitter le réseau à tout moment.

- Sur simple demande, son nom sera enlevé de la liste de diffusion et de l'annuaire.
- Par radiation automatique : une mise à jour de la liste des membres (et donc de la liste de diffusion) sera effectuée au minimum tous les 3 ans : un membre qui n'a participé à aucune activité pendant 2 ans consécutifs sera interrogé par mail sur sa volonté de rester dans le réseau. Une non-réponse entraînera une radiation automatique. Le maintien sur la liste de diffusion (sans activité les 2 années précédentes) nécessitera un engagement à participer aux activités de l'année suivante.